



# RÈGLEMENT - PIÈCES GRAPHIQUES

PLANCHES DE ZONAGE

**Est-21**

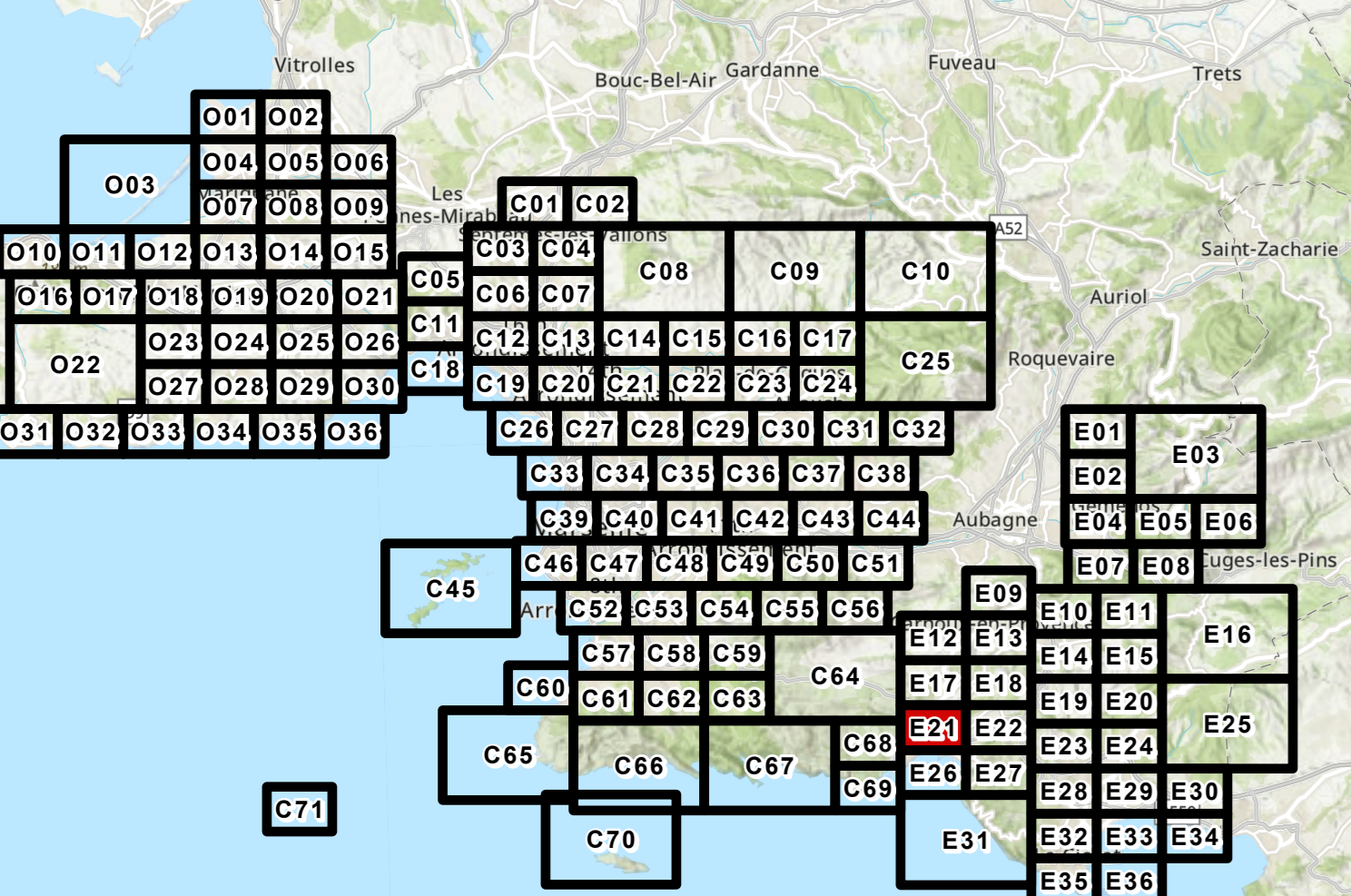
PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Modification 3  
approuvée le 18/04/2024


CASSIS



## Tableau d'assemblage



<b>Urbanisme</b> <b>URBANISME</b> - Limite de zone - Orientation d'aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle - Plancher de détail - Polygone constructible	<b>PRESCRIPTIONS DE HAUTEUR</b> - Sur les deux côtés d'un axe en rez de chaussée - Sur un côté d'un axe en rez de chaussée - Sur un secteur - Prescription de vue - Implantation imposée - Marge de recul - Marge réglementaire "centre de ville" - Polygone d'implantation	<b>MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES</b> - Secteur de mixité sociale - Activités commerciales et de services - Linéaire de protection - Linéaire de protection strict - Linéaire d'interdiction - Polarité commerciale - Pôle de vie - Polarité tertiaire <b>DIVERS</b> - Servitude d'attente d'un projet - Bâtiment pouvant changer de destination - Secteur de richesse du sol ou sous-sol
<b>EMPLACEMENTS RESERVES</b> - Emplacement réservé pour voisins - Autre emplacement réservé - Servitude pré-localisation pour équipement	<b>PATRIMOINE NATUREL</b> - Espace bois classé - Espace Bois Classé - Loi Littoral - Espace Bois Classé ponctuel - Autres - Alignement Végétal - Terrain cultivé à protéger - Trame Verte et Bleue à étudier pour l'ouverture à l'urbanisation	<b>ESPACE VERT PROTÉGÉ</b> - Catégorie 1 - Catégorie 2 - Catégorie 3 - Catégorie 4 - Catégorie 5
<b>Patrimoine</b> <b>PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL</b> - Elément remarquable - Elément remarquable faisant l'objet d'une fiche - Espace d'accompagnement remarquable - Axe urbain remarquable - Forme d'habitat spécifique - Quartier en balcon remarquable - Canal de Marseille et dérivations	<b>MOUVEMENT DE TERRAIN</b> - Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours - Mouvement de terrain à Marseille - Zone inconstructible - Zone à prescriptions - Glissement de terrain - Recul du trait de côte - Cavité inondable - Axe d'écoulement concentré - Axe d'écoulement diffus - Voie inondable	<b>RISQUES TECHNOLOGIQUES</b> - Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours - Zone de risque
<b>Risques</b> <b>INONDATION</b> - Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours - Centre urbain - Zone inconstructible - Zone inconstructible à aile faible ou modérée - Zone à prescriptions renforcées - Zone à prescriptions simples - Recul du trait de côte - Cavité inondable - Axe d'écoulement concentré - Axe d'écoulement diffus - Voie inondable	<b>INCENDIE DE FORÊT</b> - Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours - Zone inconstructible - Zone à prescriptions renforcées - Zone à prescriptions simples	<b>RISQUES TECHNOLOGIQUES</b> - Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours - Zone de risque
<b>Fond de Plan</b> - Parcelles - Élément de repère	- Bâti dur - Plaque ou Plan d'eau	- Bâti léger - Cimetière



Centre-64

Centre-68

Est-17

Est-22

Est-26